



ENTRE-DEUX-LACS

Commission sociale régionale

Grand'Rue 28 • CP 148 • 2072 Saint-Blaise

Rapport de gestion 2019

La commission sociale régionale (CSR) s'est réunie à 5 reprises durant cette année 2019. La CSR est représentée par :

- le/la conseiller-ère communal-e en charge du dicastère concerné de chaque localité,
- l'administrateur communal de Saint-Blaise
- la responsable du GSR
- le représentant de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS)
- la secrétaire pour la prise des PV

Durant l'année 2019, nous avons recensé 243 ouvertures (241 en 2018) de dossiers et 215 fermetures (158 en 2018) sur l'ensemble de l'Entre-deux-Lacs (chiffres ne correspondant pas au nombre total de dossiers actifs, voir pour cela le tableau ci-dessous).

Le suivi différencié des bénéficiaires de l'aide sociale avec un suivi administratif d'une part et un suivi social d'autre part a été maintenu durant l'année 2019. Cette organisation est maintenant bien maîtrisée de la part des professionnels, tant du côté des assistants sociaux que des collaborateurs administratifs à qui nous avons confié des dossiers.

Lors du démarrage de ce dispositif, nous avons posé certains critères d'évaluation à savoir :

- Le traitement des dossiers par du personnel administratif est-il satisfaisant ?
- Avons-nous pu diminuer les erreurs d'ordre financier ?
- L'ensemble du personnel est-il satisfait du nouveau cahier des charges ?
- Combien de bénéficiaires ont-ils pu être insérés dans le marché de l'emploi ?
- Combien de jeunes (18-25 ans) ont-ils pu démarrer une formation professionnelle ?

Nous pouvons clairement répondre positivement aux deux premières questions. En effet, suite à un contrôle sur site de la part de l'ODAS (office cantonal de l'aide sociale), nous avons eu un retour très satisfaisant. D'un point de vue financier, le contrôle a relevé que nos dossiers étaient tenus de manière correcte avec très peu d'erreurs financières et qu'aucune différence ne pouvait être relevée entre les dossiers gérés par des assistants sociaux et ceux gérés par des collaborateurs administratifs. Sur ce point, nous pouvons dire qu'à priori nos collaborateurs administratifs ont été correctement formés et qu'ils sont totalement aptes à gérer des dossiers d'aide sociale qui ne nécessitent pas un accompagnement social, permettant ainsi aux assistants sociaux de dégager du temps pour mettre en place un suivi spécifique et intensif.

S'agissant de la satisfaction du personnel quant aux nouvelles tâches qui leur ont été confiées, nous pouvons dire que les entretiens d'évaluation annuels démontrent que les membres de notre personnel sont très satisfaits de leur poste. Ceci est particulièrement marqué au niveau des assistants sociaux qui relèvent à l'unanimité le fait d'avoir retrouvé du sens à leur travail.

En ce qui concerne notre mission de réinsertion socio-professionnelle, nous avons dû revoir la prise en charge initialement prévue, ceci suite à la nouvelle stratégie professionnelle souhaitée

par le Canton. En effet, depuis le 1^{er} mars 2019, l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale est de la compétence du service de l'emploi. La mission des services sociaux est de faire en sorte que les bénéficiaires relativement proches du marché de l'emploi, combrent certaines lacunes notamment au niveau de la maîtrise des compétences de bases ou des savoirs être, afin que le relais puisse par la suite, être pris par le service de l'emploi.

Néanmoins et en parallèle, notre SSR a poursuivi « sa campagne » d'accompagnement des bénéficiaires vers une solution d'emploi et les collaborations avec certaines entreprises privées se sont poursuivies.

Concrètement, 19 bénéficiaires ont retrouvé un emploi dont 8 de manière autonome, 1 avec l'aide de l'ORP et 10 avec l'aide du SSR. 15 jeunes (entre 18-25 ans) ont commencé une formation professionnelle.

Au niveau cantonal, l'Etat souhaite réformer de manière importante le dispositif de l'aide sociale notamment en introduisant un suivi différencié harmonisé. De plus, un nouveau logiciel informatique sera opérationnel à l'automne 2020.

Notre service a été très sollicité durant cette année pour participer à des groupes de travail tant pour la réflexion de la mise en place du suivi différencié que pour la mise en place du nouveau logiciel métier de l'aide sociale.

Tableau du nombre d'habitants et de dossiers au 31.12.2019 :

Population et dossiers au 31.12.2019		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'262	79
Hauterive	2'647	91
La Tène	5'090	145
Le Landeron	4'604	128
Cressier	1'897	68
Cornaux	1'556	44
Lignières	980	20
Enges	266	4
Totaux	20'302	579

Tableau du personnel (évolution):

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		EPT (A)	EPT (B)	EPT	EPT(C)	EPT(D)	EPT	EPT
Assistants sociaux		3.2	3.3	4.0	4.0	4.3	4.3	4.3
Personnel administratif		2.3	2.3	2.3	2.3	3.3	3.0	3.0
Total		5.6	6.3	6.3	7.6	7.3	7.3	7.3
EPT = équivalent plein temps								
(A)	dès 2013, augmentation de 0.1 EPT accordée par la CSR (engagement de Mme Haas à 80% en lieu et place de M. Luc Ducommun à 70%, démissionnaire).							
(B)	dès 2014, augmentation de 0.2 EPT accordée par la CSR (augmentation du taux d'activité de Mme Haas de 20%, passe à 100%) et engagement de M. Achille Beetschen AS 50% (PV CSR N° 9 point 2). La cause provient de l'accroissement constant du nombre de dossiers (PV CSR N°3 point 5).							
(C)	dès 2016, 4.3 EPT pour le social, se compose de 3.8 EPT AS et 0.5 EPT responsable de service. Augmentation de 1 EPT pour adm. selon décision de la CSR.							
(D)	dès 2017, 4.3 EPT pour le social, se compose de 3.8 EPT AS et 0.5 EPT responsable de service. 4 personnes composent les 3 EPT, soit 1 personne à 0.4 EPT, une à 0.7 EPT, une à 0.9 EPT et la dernière à 1 EPT.							

Il est à noter que selon la dotation en personnel calculée par le Canton (439 % pour AS et 307 % pour l'administration, état au 01.01.2020), nous sommes en dessous du maximum reconnu aussi bien pour les AS que pour les postes administratifs.

Diverses explications sur les comptes 2019 :

- 30109 Remboursem. Salaires : Remboursement perçu de notre assurance au titre d'indemnité pour absence de longue durée d'une collaboratrice pour cause de maladie.
- 31320 Consultations juridiques : Avances de frais dans le cadre d'un litige en cours. Remboursement possible en fonction de la décision. La récupération serait comptabilisée sous l'exercice concerné.
- 36110 Part frais personnel : Augmentation liée aux frais de fonctionnement des autres services du Canton.

AGENCE REGIONALE AVS/AI DE L'ENTRE-DEUX-LACS

Les frais sont répartis à raison de 50 % en fonction de la population et 50 % en fonction des dossiers traités de chaque commune au 31 décembre.

Population et dossiers au 31.12.2019		
Communes	Population	dossiers
Saint-Blaise	3'262	106
Hauterive	2'647	119
La Tène	5'090	222
Le Landeron	4'604	227
Cressier	1'897	61
Cornaux	1'556	51
Lignières	980	38
Enges	266	2
Totaux	20'302	826

Le calcul des traitements a été effectué selon la politique salariale appliquée par l'Etat.

Le personnel est composé de trois collaboratrices à temps partiel pour un total de 1,4 poste de travail.

Diverses explications sur les comptes 2019 :

- 31020 Photocopies : Augmentation liée aux frais d'installation d'un nouveau copieur, plus performant et plus économique

GUICHET ACCORD DE L'ENTRE-DEUX-LACS

Population et dossiers au 31.12.2019		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'262	79
Hauterive	2'647	91
La Tène	5'090	145
Le Landeron	4'604	128
Cressier	1'897	68
Cornaux	1'556	44
Lignières	980	20
Enges	266	4
Totaux	20'302	579

En comparaison de l'année 2018, il s'avère que :

- Le nombre total de demandes de prestations sociales (DPS) ouvertes en 2018 : 1020
- Le nombre total de demandes de prestations sociales (DPS) ouvertes en 2019 : 975

Au niveau du guichet ACCORD, le nombre de demandes est plutôt stable, légèrement en baisse par rapport à 2018. Nous constatons que la population privilégie le dépôt des demandes par téléphone ou par mail ce qui diminue le nombre de passages au guichet.

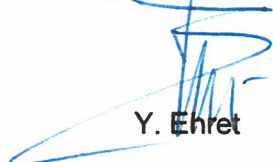
Diverses explications sur les comptes 2019 :

Aucun commentaire, comptes conformes au budget établi.

Saint-Blaise, le 19 février 2020

GSR/EDL Commune de Saint-Blaise

L'administrateur



Y. Ehret

La responsable du Service



G. Di Munno